



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

La Ligue des droits et libertés ne participera pas à la Commission d'examen

Montréal, le 3 juin 2013 – La Ligue des droits et libertés a décidé de ne pas participer aux travaux de la Commission d'examen sur le printemps érable, dont elle juge le mandat inacceptable tout comme le fait qu'une partie des témoignages se fera à huis clos.

La Ligue des droits et libertés est déçue que le gouvernement n'ait pas tenu compte des nombreuses voix qui se sont élevées au cours des dernières semaines pour dénoncer le mandat de la commission. « Le mandat consiste toujours à analyser les circonstances des manifestations et des actions de perturbation, alors que nous demandions une enquête questionnant les interventions policières et politiques ainsi que les violations de droits survenues au printemps dernier », précise Nicole Filion, coordonnatrice de la LDL.

Alors qu'un rapport publié récemment par la Ligue des droits et libertés, l'ASSÉ et l'Association des juristes progressistes soulevait des allégations sérieuses de violations de droits, ces dernières auraient dû être au cœur des travaux de la Commission. Or, avec son mandat actuel, la LDL doute que la Commission soit en mesure de se prononcer sur ces allégations, qui incluent les atteintes à la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association, au droit à l'intégrité et à la sécurité de la personne, aux droits judiciaires ainsi qu'au droit à l'égalité par les pratiques de profilage politique.

Pour la LDL, il est aussi inacceptable que le huis clos n'ait été que partiellement levé. « Le huis clos est contraire à l'intérêt du public et de la justice, qui consisterait plutôt à faire toute la lumière sur les comportements des forces policières et les interventions de la classe politique », affirme Nicole Filion.

-30-

Pour informations et entrevues :

Lysiane Roch, responsable des communications
514-715-7727